

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 20 SEPTEMBRE 2017

POUR LE 27 SEPTEMBRE 2017

OBJET :

- **Délibération Règlement et Tarif Salle des Fêtes**
- **Information sécurité routière concernant la sortie de l'école**
- **Dégrèvement Taxes Foncières Jeunes Agriculteurs**
- **Fonds d'aide aux Jeunes en difficulté**
- **Délibération rétrocession concession DARRAULT**
- **Questions diverses**

PRESENTS : M. Pierre PETITGUILLAUME, Mme Pierrette DELAVEAU, M. Jacques MAUGRION, M. Patrice LUGNOT, M. Jérôme GABILLAUD, Mme Anne-Laure BODIN, M. Olivier DALLOT, M. René PELVET, M. Gilles LOUSTALOT

ABSENTS EXCUSÉS : M. Daniel AUMAITRE, Mme Agnès CHION, Mme Marie-Agnès PEYHARDI, Mme Séverine HÉMERY, Mme Francine PILLAIRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Gilles LOUSTALOT

Objet : Règlement et Tarif de location de la Salle des Fêtes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve et valide le nouveau règlement de la Salle des Fêtes,

Décide de fixer les nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes comme suit :

Pour les Habitants de la Commune :

- 1 jour **150 €**
- 2 jours (samedi et dimanche) **200 €**

Pour les Personnes hors Commune :

- 1 jour **260 €**
- 2 jours (samedi et dimanche) **310 €**

Pour les Associations de la Commune :

- Location gratuite
- Participation chauffage **30 €**

Pour les Associations hors Commune :

- 1 jour 260 €
- 2 jours 310 €

Participation Chauffage :

- 1 jour 45 €
- 2 jours 90 €

Caution : 300 €

Option Ménage : 100 €

Décide de tarifier le mobilier cassé et la vaisselle cassée comme suit :

Table	180.00 €
Chaise	35.00 €
Assiette plate	3.00 €
Assiette creuse	3.00 €
Assiette à dessert	3.00 €
Tasse	3.00 €
Fourchette	1.20 €
Couteaux de table	1.20 €
Couteaux à viande	1.20 €
Cuillères	1.20 €
Cuillères à café	1.20 €
Verres à vin (12 cl)	1.20 €
Verres à eau (18 cl)	1.20 €
Flûtes à champagne	1.20 €
Salière	1.00 €
Poivrière	1.00 €
Louche	5.00 €
Carafe à vin	2.00 €
Coupelle	7.00 €
Corbeille à pain	4.00 €
Saladier	7.00 €
Plat en inox	7.00 €
Légumier	7.00 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à partir du 1^{er} octobre 2017.

Les personnes ayant réservé la Salle des Fêtes avant cette délibération bénéficieront de l'ancien tarif.

Objet : Sécurisation des abords de l'école

Le Conseil Municipal décide de contacter un bureau d'étude pour analyser le projet de la sécurisation des abords de l'école Roland Despains sur la RD 913 au lieudit « les Granges ».

Objet : Dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour les Jeunes Agriculteurs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier des Jeunes Agriculteurs de la Région Centre Val de Loire relatif au dégrèvement de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour les Jeunes Agriculteurs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le dégrèvement sur 5 ans de la Taxe Foncière sur le Non Bâti pour les Jeunes Agriculteurs qui s'installeront et exploiteront des terres agricoles sur le territoire communal, qu'ils soient propriétaires exploitants ou locataires exploitants à partir du 1^{er} janvier 2018, comme le prévoit l'article 1647-00 bis du code général des impôts.

Objet : Participation au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental relatif au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de participer au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté à la hauteur de 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans.

Objet : Délibération portant d'une rétrocession d'une concession à la commune de Ceaulmont

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de rétrocession présentée par Monsieur Brice DARRAULT habitant rue de Longchamps, 36000 Châteauroux et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 396
Enregistré le 12 juin 1979
Concession perpétuelle
Au montant réglé de 130 F soit 19.82 €

Le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Brice DARRAULT fils de Gabriel DARRAULT, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal de Ceaulmont le 12 juin 1979 se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur DARRAULT déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la

commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 19.82 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire située au cimetière de Ceaulmont est rétrocédée à la commune au prix de 19.82 €
- Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 67 du budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Information d'une Demande Préalable d'un projet d'une ferme photovoltaïque par l'Entreprise GUIGNARD PROMOTION

Le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt d'une Déclaration Préalable de Travaux par l'Entreprise GUIGNARD PROMOTION dans le but de réaliser les travaux de nivellement en vue de la mise en place d'une ferme photovoltaïque sur le site de l'ancienne carrière « du Multon ».

L'Entreprise GUIGNARD PROMOTION demande également le changement de destination de certaines parcelles par rapport à ce projet.

La Mairie a transmis ce dossier au service Urbanisme.

CONSULTATION PLU

Le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes écrites par 5 personnes de la commune et 1 personne hors commune dans le cadre de l'enquête publique ouverte du 25 septembre au 25 octobre 2017. Ces demandes consignées dans le registre d'enquête publique concernent essentiellement des changements de destination et des renseignements sur des terrains constructibles ou non.

TRAVAUX DE LA PETITE BARRE

Le Conseil Municipal est informé de l'avancement des travaux de la Petite Barre, les délais sont respectés par les différentes entreprises.

Le Conseil Municipal s'inquiète sur la ligne droite de la portion de voirie non aménagée avec des fossés très profonds qui rend le secteur très dangereux.
Il s'avère qu'il a été constaté un manque d'information auprès des gens du village.

PARCOURS DE SANTÉ

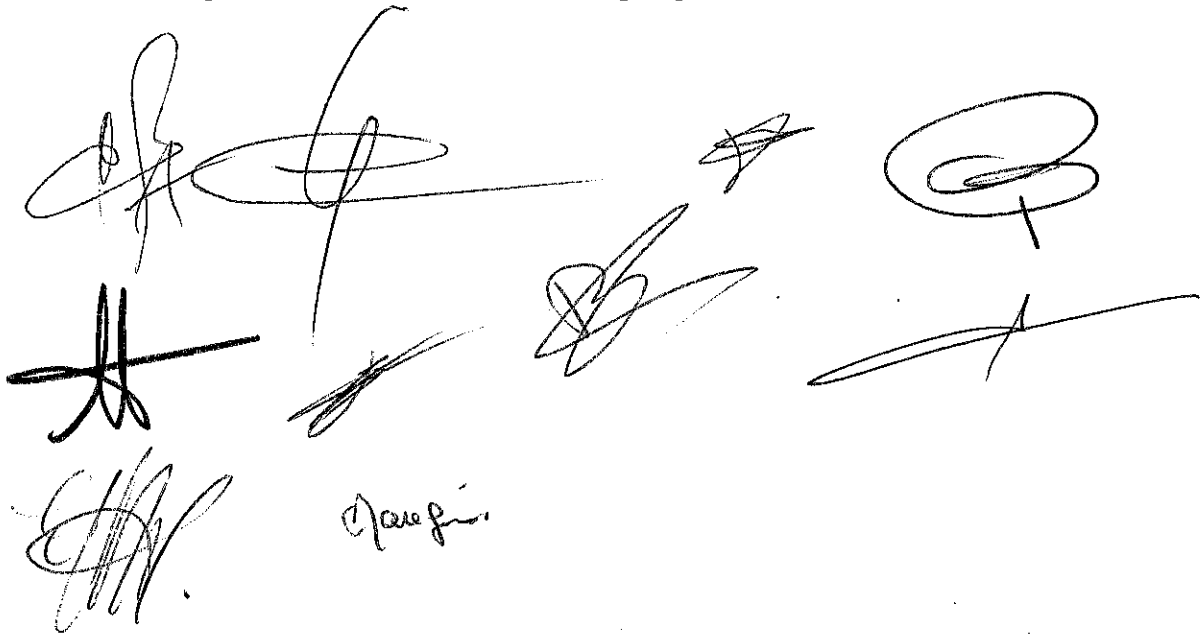
Lors de la réunion du Conseil Municipal du 20 juin 2017, le Maire fait part d'un projet de mise en place d'un parcours de santé sur le terrain de football suite à la dissolution de l'Association Sportive de Ceaulmont.

Ce projet a été discuté et validé par le Conseil Municipal.

Le 12 juillet dernier, le Maire et les Adjointes se sont déplacés sur le stade, accompagnés d'un architecte du CAUE 36 afin d'étudier ce projet.

BULLETIN MUNICIPAL

Le Bulletin Municipal est en cours de réalisation. Il manque encore beaucoup d'articles et d'informations pour conclure le Bulletin Municipal qui devrait se terminer fin novembre.



A collection of handwritten signatures and initials, including a large stylized signature, a signature with a long horizontal line, a signature with a star-like mark, a signature with a circular mark, a signature with a long horizontal line, a signature with a long horizontal line, and a signature with a long horizontal line.